

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 419 DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Le volcan toxique de Dar-es-salam

L'agonie silencieuse de trois communes



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Économie

P.3

Le franc guinéen dans le top 10 du classement des monnaies les plus faibles au monde (Entretien)

Journée internationale contre les MGF

P.4

Les plaidoyers (Entretien)

Conakry

P.5

Le transfert controversé de Toumba Diakité à Coyah

Edito à vue d'Aigle

Mamadi Doumbouya au sommet de l'UA

Au moment où nous mettons sous presse, le président Mamadi Doumbouya était annoncé au 39^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) prévu en fin de semaine à Addis-Abeba, la capitale de la République fédérale d'Éthiopie, avec pour thème "Assurer une disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063". La Guinée sera donc représentée à ce sommet par l'homme qui présidera à ses destinées les 7 prochaines années. Après avoir remporté, sans grande difficulté, le scrutin présidentiel du 28 décembre 2025, l'actuel locataire du palais Mohammed V a été investi dans ses fonctions le 17 janvier 2026 au stade Général Lansana Conté de Nongo...

Guinée

P.4

Le CNT adopte une loi pour l'amélioration du train de vie des anciens chefs d'État

Justice/Affaire AGEPI

P.2

Le clan de l'imposture prend la fuite, rendez-vous le 18 février !

Vie de la nation

P.2

Guinée, entre l'asphyxie de Dar-es-Salam et le sursis de l'imposture

Édito à vue d'aigle



Mamadi Doumbouya au sommet de l'UA

Au moment où nous mettons sous presse, le président Mamadi Doumbouya était annoncé au 39^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) prévu en fin de semaine à Addis-Abeba, la capitale de la République fédérale d'Éthiopie, avec pour thème "Assurer une disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063".

La Guinée sera donc représentée à ce sommet par l'homme qui présidera à ses destinées les 7 prochaines années. Après avoir remporté, sans grande difficulté, le scrutin présidentiel du 28 décembre 2025, l'actuel locataire du palais Mohammed V a été investi dans ses fonctions le 17 janvier 2026 au stade Général Lansana Conté de Nongo...

La Guinée sera donc représentée à ce sommet par l'homme qui présidera à ses destinées les 7 prochaines années. Après avoir remporté, sans grande difficulté, le scrutin présidentiel du 28 décembre 2025, l'actuel locataire du palais Mohammed V a été investi dans ses fonctions le 17 janvier

2026 au stade Général Lansana Conté de Nongo pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois. C'était en présence de ses homologues de Gambie, du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, de la Sierra-Léone, du Libéria, du Rwanda et du Gabon. C'est le grand retour de la Guinée sur la scène diplomatique africaine, après la levée de sa suspension de l'organisation, suite au renversement du régime d'Alpha Condé, dans les circonstances que l'on connaît.

Dans un communiqué publié sur sa page officielle, le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf, a déclaré lors de la 1325^e réunion du Conseil de paix et de sécurité que la Guinée a franchi un jalon décisif dans sa transition. « A la suite de l'adoption d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections présidentielles, le pays est effectivement revenu à l'ordre constitutionnel », lit-on dans ledit communiqué. A l'en croire, le vainqueur de la présidentielle du 28 décembre 2025 sera accueilli par les chefs d'État du continent africain et devrait bénéficier d'une haie d'honneur pour sa première participation au sommet annuel de l'Union africaine. Il faut rappeler que la Guinée, alors sous la conduite de son premier président, Ahmed Sékou Touré, a fait partie des membres fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A., ancêtre de l'Union africaine). Sans oublier que le Guinéen Boubacar Telli Diallo a été le premier secrétaire de l'organisation.

Des sources concordantes indiquent que le président Mamadi Doumbouya devrait quitter Conakry ce vendredi 13 février 2026 pour Addis-Abeba où il prendra part, comme indiqué plus haut, au 39^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) et portera la voix du peuple de Guinée à ce grand rendez-vous continental.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuël M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammuël M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS

Photographe: Moustapha Camara

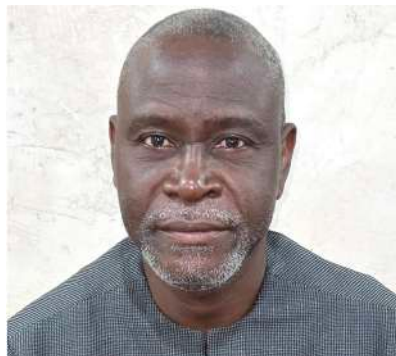
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Vie de la nation

Guinée, entre l'asphyxie de Dar-es-Salam et le sursis de l'imposture

La semaine du 05 au 11 février 2026 restera marquée par un paradoxe insoutenable : pendant que les citoyens de Ratoma suffoquent sous les fumées toxiques d'une décharge hors de contrôle, la justice, elle, semble chercher son souffle dans les méandres des reports d'audience. Entre crime environnemental et parodie institutionnelle, la Guinée attend son heure de vérité.



1. Le drame de Dar-es-Salam : un crime à ciel ouvert

L'actualité sociale de cette semaine a été portée par les cris de détresse de Dar-es-Salam. La réalité y est brutale : une montagne d'ordures qui ne se contente plus d'occuper l'espace, mais qui consume la santé des riverains. Les témoignages de Hawa Idoussou Soumah et Aboubacar Keita nous rappellent que dans les communes de Ratoma, Gbessia et Matam, respirer est devenu un acte de bravoure. L'imam du quartier est mort, les enfants ont «mal au cœur» et le silence des autorités ressemble à une complicité. Si la souveraineté nationale commence par la protection du citoyen, alors le dossier de cette décharge est le premier test de vertu pour l'État. On ne bâtit pas une nation sur des poumons calcinés.

2. Justice à l'AGEPI : Le «Grand soir» renvoyé au 18 février

Sur le front sociopolitique, l'audience tant attendue du 11 fé-

vrier au TPI de Kaloum a accouché d'un renvoi. En l'absence de la partie civile et de notre propre conseil, le juge a fixé au 18 février le rendez-vous de la vérité.

Ce report est un sursis pour ceux qui tentent de légitimer l'illégitime. Rappelons les faits : un mandat expiré le 23 novembre 2025, une pétition de «45 signatures» sortie d'un chapeau pour masquer un quorum initial de seulement 13 personnes, et une confusion flagrante entre le métier d'Éditeur et celui de Journaliste. Le clan sortant joue la montre, mais le temps de la justice est inéluctable.

3. Économie de la presse : La Mafia du «Copier-coller» aux abois

L'enjeu économique de cette bataille n'échappe à personne : les 100 millions de GNF de la subvention. Cette semaine a mis en lumière l'imposture de certains «titres» comme Le Renard, qui ne produisent rien mais reproduisent tout.

« On ne peut prétendre diriger une association de patrons de presse quand sa seule stratégie éditoriale est la reconduction de numéros identiques pour capter des fonds publics. »

Pendant que ces «organes dormants» tentent de survivre par la fraude, les sites d'information en ligne s'imposent comme la véritable fierté nationale par leur contenu original et leur réactivi-

té. La HAC, dans une neutralité sage, l'a bien compris : elle s'alignera derrière le vainqueur désigné par la justice.

4. Parallèle international : L'humour prédatrice

Comme nous l'évoquions dans notre dossier sur le Groenland, les vellétés de «s'emparer» de ce qui ne nous appartient pas — qu'il s'agisse d'une île arctique ou d'une association de presse — relèvent de la même logique prédatrice. La résistance des Groenlandais face aux appétits extérieurs doit nous inspirer : l'AGEPI n'est pas à vendre, et sa dignité n'est pas négociable.

Conclusion : Le rendez-vous du 18 février

Le renvoi en huitaine n'est qu'une courte pause. Le 18 février, les deux dossiers — l'usurpation de titre et le détournement de fonds — se rejoindront. Ce sera le moment de prouver que la vertu peut triompher de la malhonnêteté. D'ici là, nos pensées et nos plumes restent tournées vers Dar-es-Salam. Car si la justice peut attendre huit jours, les poumons de nos enfants, eux, n'attendent pas.

Kéfina Diakité

Justice/Affaire AGEPI

Le clan de l'imposture prend la fuite, rendez-vous le 18 février !

L'audience tant attendue du 11 février au TPI de Kaloum a tourné au désert judiciaire pour la partie adverse. En fuyant les débats, le bureau sortant de l'AGEPI confirme son incapacité à justifier ses actes. Le juge a tranché : le renvoi est fixé au 18 février. Une date qui s'annonce désormais comme le «Grand Soir» de la presse guinéenne.



Le scénario était prévisible. Face à la rigueur des faits et à la fin de mandat actée au 23 novembre dernier, Dame Aminata Camara et ses partisans ont brillé par leur absence. Ce renvoi n'est pas une défaite pour la vertu, mais un sursis pour l'imposture.

1. La tactique de la peur

Pourquoi ne pas s'être présenté ? La réponse est simple : comment justifier une «pétition de 45 noms» ramassée à la hâte quand les statuts exigent un congrès souverain ? Comment expliquer la confusion entre patrons et journalistes devant un juge qui attend des preuves, et non des excuses ? En s'absentant, la partie civile avoue implicitement la faiblesse de son dossier.

2. Le «Super mercredi» du 18 Février

Marquez cette date dans vos agendas. Le 18 février prochain, le TPI de Kaloum sera le théâtre d'une double confrontation :

- **Le volet usurpation :** Pour mettre fin au règne sans titre du bureau sortant.
- **Le volet financier :** Pour faire toute la lumière sur la desti-

nation des 100 millions de GNF de la subvention présidentielle.

3. La Presse ne s'arrêtera pas de respirer

Pendant que les usurpateurs jouent la montre, les problèmes réels des Guinéens, eux, ne sont pas renvoyés. La fumée toxique de Dar-es-Salam continue de tuer à Ratoma, et L'Aigle Infos continuera de porter ce combat. La presse de vertu ne dépend pas d'un bureau de vote ou d'une audience reportée ; elle vit par la vérité qu'elle publie chaque jour.

Par la Rédaction de L'Aigle Infos

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



Économie

Le franc guinéen dans le top 10 du classement des monnaies les plus faibles au monde

C'est du jamais vu depuis sa création. La monnaie guinéenne occupe la 7ème place sur les dix monnaies nationales les plus faibles au monde en 2025. C'est le magazine américain Forbes qui a fait ce classement. En réponse à ce classement, l'économiste, Dr Alpha Abdoulaye Barry, vice-président des économistes de Guinée a accordé une interview à votre hebdomadaire.



L'Aigleinfos : La Guinée est classée dans le top 10 des monnaies les plus faibles. Quel nom peut-on donner à cette situation et comment l'expliquer ?

Alpha Abdoulaye Barry : Dire que le franc guinéen est classé parmi les dix monnaies les plus faibles, c'est confronter la réalité de la monnaie à la réalité de l'économie. Cela ne signifie pas que l'économie guinéenne figure parmi les dix dernières économies au monde, non. D'ailleurs, selon les notations internationales, la Guinée est classée dans un groupe B+.

Il faut simplement reconnaître que, depuis l'indépendance en 1958, la Guinée a fait le choix d'avoir sa propre monnaie et de conduire sa propre politique monétaire.

La faiblesse de la monnaie par rapport à d'autres devises est liée à ce choix. Depuis l'indépendance, la Guinée est l'un des rares pays à gérer sa propre monnaie avec une banque centrale autonome. Cela ne facilite pas la concurrence de cette monnaie avec d'autres, notamment le franc CFA ou d'autres monnaies appartenant à des zones monétaires plus larges. Cependant, être classée parmi

les dix monnaies les plus faibles n'a aucune influence négative directe sur le niveau de l'économie guinéenne, qui aujourd'hui a le vent en poupe. Le taux de croissance du PIB est de l'ordre de 7,2 %, ce qui constitue une véritable prouesse comparativement à d'autres économies. Je ne vois donc pas cela comme un facteur alarmiste.

L'Aigleinfos : Certains parlent de dépréciation du franc guinéen. Est-ce le terme approprié selon vous ?

Alpha Abdoulaye Barry : Les gens parlent souvent de choses qu'ils ne maîtrisent pas. Quand on parle de dépréciation de la monnaie, il faut toujours préciser par rapport à quoi. Quel est le référentiel ? Est-ce par rapport à l'euro, au dollar, ou bien s'agit-il d'une baisse du pouvoir d'achat du franc guinéen à l'intérieur de l'économie nationale ?

Quand on parle de dépréciation, il faut revenir aux statistiques. Depuis combien de temps le franc guinéen oscille-t-il entre 8 000 et 9 000 francs par rapport au dollar, ou entre 9 000 et 10 000 francs par rapport à l'euro ?

On peut dire que la dépréciation du franc guinéen est une réalité, mais c'est une dépréciation rampante. Elle n'est pas exponentielle, elle n'est pas brutale. Il y a des moments où la monnaie s'apprécie par rapport à l'euro et au dollar, et d'autres où elle se déprécie. La tendance générale est certes à la dépréciation, mais l'amplitude de cette dépréciation n'est pas alarmante.

Le fait qu'une monnaie se déprécie n'est pas nécessairement la conséquence d'une faiblesse de l'économie.

L'Aigleinfos : Existe-t-il des solutions ou des politiques que la Banque centrale ou les institutions financières peuvent mettre en place ?

Alpha Abdoulaye Barry : La politique monétaire relève de la Banque centrale. Son rôle n'est pas forcément de lutter contre la dépréciation, mais de stabiliser la monnaie.

Pour stabiliser une monnaie, il faut disposer de réserves de valeur, notamment en devises étrangères. Une monnaie demandée est une monnaie valorisée. Il faut donc mettre en place des mécanismes pour limiter une demande excessive de devises à l'échelle nationale. Toute forte demande de devises entraîne une hausse de leur valeur par rapport au franc guinéen, ce qui provoque une dépréciation de la monnaie nationale. À l'inverse, tout apport

de devises à la Banque centrale, par exemple à travers la vente de dollars ou d'euros, entraîne une appréciation du franc guinéen.

Il faut donc encourager les exportations et mieux maîtriser les importations. Les exportations ont un effet anti-dépréciation, tandis que les importations accentuent la dépréciation.

L'Aigleinfos : Quel rôle doit jouer la banque centrale dans ce cas ?

Alpha Abdoulaye Barry : La Banque centrale gagnerait ainsi à constituer des réserves en dollars ou en euros capables de couvrir jusqu'à six mois. Lorsque ces réserves sont instables ou volatiles, la dépréciation devient conjoncturelle et peut engendrer des effets négatifs sur l'économie, et inversement.

L'Aigleinfos : Merci à vous Docteur Alpha Abdoulaye Barry, vice-président des économistes de Guinée !

Alpha Abdoulaye Barry : Merci à vous !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Emploi, Travail et Protection sociale Le ministre Mory Condé dans les locaux de l'Inspection générale du Travail

Le lundi 9 février 2026, Mory Condé, le tout nouveau ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale s'est rendu dans les locaux de l'Inspection générale du Travail.



Mohamed Ouattara, l'inspecteur général du Travail, s'est réjoui de cette visite, tout en formulant des doléances au ministre Mory Condé.

« Nous lui avons exposé le positionnement institutionnel de l'inspection générale du travail, qui occupe une place très importante dans le Code du travail et dans la législation du travail en général. Et en plus de cela, nous avons une équipe très motivée, nous avons une équipe très expérimentée, très technique. Nous avons la majorité de nos inspecteurs qui ont fait plusieurs années ici à ce service-là. Ce qui manque, c'est un peu les moyens. Nous sommes en train d'avoir aujourd'hui une très belle avancée même en termes de dotation, de moyens,

de travail. Nous lui demandons de continuer dans ce sens-là. Nous avons entamé un processus de digitalisation de l'inspection générale du travail, de tous les processus. Nous lui demandons aussi de nous appuyer pour que ceci soit pertinent et que nous puissions atteindre le maximum de nos formes et de la performance que nous visons », a-t-il confié.

Concernant les doléances formulées, l'ancien MATD a déclaré ceci : « Nous avons prêté une oreille attentive à l'ensemble des cadres de l'Inspection Générale du Travail, et qui nous a permis de comprendre les avancées en termes de processus de contrôle à l'intérieur du pays, mais également à Conakry. Ils ont également formulé quelques doléances et recommandations, que nous avons bien notées et que nous allons analyser les jours à venir pour voir quelles sont les décisions qui doivent être prises »

Mamadou Oury



Le volcan toxique de Dar-es-salam

L'agonie silencieuse de trois communes

C'est une montagne de honte qui s'élève en plein cœur de Conakry. À Dar-es-salam, la décharge ne se contente plus de polluer le sol ; elle asphyxie les vivants. Entre maladies respiratoires, cœurs meurtris et promesses non tenues, les riverains lancent un cri de détresse ultime au Président Mamadi Doumbouya. Enquête sur un quartier où l'on meurt de respirer.



Le décor est apocalyptique. À Dar-es-salam, dans la commune de Ratoma, la fumée est devenue une compagne de route macabre. Ici, l'air a le goût du soufre et de la mort. Ce n'est plus seulement une question d'insalubrité, c'est une crise humanitaire majeure qui frappe Ratoma, Gbessia et Matam.

L'imam "mort" de fumée : Le symbole du déni

Le témoignage d'Aboubacar Keita fait froid dans le dos. « Même l'autre fois notre imam est mort ici à cause de cette fumée. Et les

gens ont dit que c'est un fumeur de cigarette », s'indigne-t-il. Cette anecdote résume à elle seule le drame de Dar-es-salam : on meurt d'asphyxie environnementale, mais le déni social et administratif tente de camoufler la vérité. Des enfants condamnés à la maladie

Pour Hawa Idoussou Soumah, le quotidien est une course contre la montre. Dès 13 heures, le quartier devient invivable. « On ne supporte pas la fumée. Nos enfants ont souvent des maux de tête, ils sont enrhumés, ils ont mal au

cœur tous les jours », confie-t-elle. Les familles, déjà précaires, voient leurs maigres ressources englouties par des frais médicaux exorbitants pour des pathologies qui reviennent sans cesse, portées par le vent toxique de la décharge.

L'appel au Chef de l'État
L'État avait promis une société pour enlever ces immondices. Les riverains attendent toujours. « Nous sommes abandonnés à nous-mêmes. Le président Mamadi Doumbouya doit nous aider », plaide M. Keita. Alors que le centre-ville de Conakry tente de se moderniser, Dar-es-salam reste cette verrue fumante qui rappelle que la santé publique ne peut attendre les calendes grecques.

L'analyse de L'Aigle Infos : Fidèle à sa ligne de vérité et de vertu, notre journal interpelle les autorités : peut-on laisser une population s'asphyxier au nom d'une logistique de déchets défaillante ? Dar-es-salam n'est pas qu'un dépotoir, c'est un quartier de citoyens guinéens qui réclament le droit le plus élémentaire : celui de respirer sans mourir.

Samuel Demba. D



INTERVIEW

Journée internationale contre les MGF Les plaidoyers

La mutilation génitale féminine continue de plus belle en Guinée. Une situation qui laisse des conséquences sur la vie de nombreuses jeunes filles et femmes. La directrice générale de l'observatoire national, de la protection sociale et des violences basées plaide des leaders d'opinion à multiplier le combat afin d'arrêter ce phénomène. Mme Binta Nabé a lancé ce cri du cœur dans une interview avec votre hebdomadaire.



L'Aigleinfos : Qu'appelle-t-on mutilation génitale féminine ?

tilation génitale féminine.

Binta Nabé : La mutilation génitale féminine, comme vous l'entendez, mutuler, c'est l'ablation des parties génitales des femmes. Cela peut se faire de plusieurs manières. Il y a l'excision, il y a l'infibulation.

L'excision, c'est couper uniquement le clitoris sans toucher les autres organes. Mais il y a aussi des pratiques qui vont plus loin, avec l'ablation des petites lèvres. Certaines vont encore au-delà : après avoir coupé les petites lèvres, on utilise des aiguilles pour coudre les parties génitales, en ne laissant qu'un petit orifice pour l'urine et les menstrues. C'est donc l'ensemble de toutes ces pratiques qui constitue la mu-

L'Aigleinfos : Comment se présente ce phénomène en République de Guinée ?

Binta Nabé : Avec tout ce qui se fait actuellement, il y a une diminution. Mais selon les études de 2018, on était encore à 94,7 %. Ces chiffres concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans. Au niveau des enfants, grâce aux efforts menés, le taux a diminué. Je ne saurais toutefois donner de chiffres précis, parce que je n'ai pas les documents sous les yeux et je ne voudrais pas me tromper.

L'Aigleinfos : Vous êtes sur le terrain depuis des années. Avant vous, d'autres ont porté ce combat. Je pense notam-

ment au Dr Morissanda Kouyaté et à d'autres que vous citez souvent.

Binta Nabé : C'est vrai. Le Dr Morissanda Kouyaté, le Dr Marama Djélo et bien d'autres ont énormément fait. Moi, je suis optimiste. Avec les générations montantes, un jour, cette pratique va s'arrêter.

L'Aigleinfos : Pourquoi, selon vous, le phénomène persiste encore ?

Binta Nabé : Ce sont des pratiques traditionnelles profondément ancrées dans les mentalités. Mais avec l'accompagnement de certains influenceurs, je parle des imams, des guérisseurs, des exciseuses, de certains notables dans les communautés. Ce sont des leaders, et ils influencent les populations pour des raisons qu'on ne connaît pas toujours. Ils disent qu'il faut mutiler les filles pour diminuer leur sensibilité, pour éviter qu'elles aient envie de connaître beaucoup d'hommes, pour qu'elles restent tranquilles. Voilà la raison avancée. Sinon, il n'y a aucune autre raison. Cela n'a aucun fondement médical ni religieux. Ni dans la Bible ni dans le Coran, il n'est écrit qu'il faut mutiler une fille. Même dans les autres textes religieux, ce n'est écrit nulle part.

Quand les gens veulent le faire, ils le font, avec l'appui de ces influenceurs.

L'Aigleinfos : Peut-on dire que c'est avant tout un problème de mentalités ?

Binta Nabé : Oui, parce que les mentalités sont profondément ancrées. Le changement de mentalité évolue de façon très lente, presque millimétrique, parce que ces pratiques sont anciennes. Mais avec tout ce qui est en train d'être fait, il y a beaucoup de résultats. Avant, on n'osait pas en parler, même les hommes n'osaient pas en parler. Aujourd'hui, on a des associations d'imams qui organisent des sermons et des formations sur la question. Je pense vraiment qu'on avance. Beaucoup de personnes n'excisent plus leurs enfants, mais par peur d'être discriminées ou stigmatisées par la communauté, elles n'osent pas le dire publiquement.

Quelles sont les conséquences directes et indirectes de l'excision chez la jeune fille ?

Il y a d'abord les conséquences liées à l'excision dite simple, qui traumatisent la personne. La fille grandit avec ce traumatisme.

Quand on coupe une partie du corps, la personne devient handicapée à vie. C'est comme si on coupait un doigt : le handicap est permanent. Sur le plan physique, les conséquences sont réelles.

Il y a aussi les cas de suture, qui créent beaucoup de problèmes. Des chéloïdes peuvent se développer au niveau des parties génitales. Quand cela arrive, même le rapport sexuel devient diffi-

cile. Certaines femmes peuvent vivre toute leur vie sans relations sexuelles, à moins de subir une intervention chirurgicale.

Pendant l'accouchement également, les conséquences sont graves. Le clitoris et les lèvres sont des glandes qui sécrètent des liquides facilitant la sortie de l'enfant. Quand ces glandes ne fonctionnent plus, l'accouchement devient difficile. Cela peut entraîner la mort du bébé, celle de la mère, ou celle des deux. Selon l'EDS, on enregistre environ 530 décès maternels pour 5 000 naissances chaque année dans notre pays. Cela montre l'ampleur du problème.

L'Aigleinfos : Existe-t-il aussi des conséquences sociales et conjugales ?

Binta Nabé : Oui. Les hommes qui épousent des femmes excisées peuvent rencontrer de grandes difficultés. La femme ne ressent pas le plaisir, elle devient frigide.

Cela demande beaucoup d'efforts à l'homme, qui finit parfois par chercher satisfaction ailleurs. On entre alors dans l'infidélité ou la polygamie. Ce sont des conséquences collatérales que les hommes eux-mêmes peuvent subir.

L'Aigleinfos : Merci à vous Mme Binta Nabé !

Binta Nabé : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Statut des anciens présidents Ce qu'en pense Lansana Komara du RPG Arc-en-ciel

Lansana Komara, cadre du RPG Arc-en-ciel a réagi au statut accordé aux anciens présidents et chefs d'État guinéens, dont le Pr Alpha Condé. Un statut adopté par le Conseil national de la transition (CNT).



Interrogé par le site Africaguinee.com sur l'adoption de ce texte par l'organe législatif de la transition, le secrétaire administratif de l'ancien parti au pouvoir s'est réjoui de la correction de ce qu'il considère comme un manquement.

« Je crois que c'est une bonne chose, parce que c'est en Guinée seulement que cela n'existait pas. Si c'est désormais reconnu par la législation guinéenne, mais aussi par la Constitution, je pense que c'est une avancée importante », a martelé Lansana Komara, secrétaire administratif du RPG.

Selon l'article 74 de la Constitution, les anciens présidents de la République et leurs conjoints bénéficient de privilèges, d'avantages matériels et financiers, ainsi que d'une protection, dans des conditions fixées par une loi

organique.

Selon toujours le site, pour le parti de l'ancien président Alpha Condé, il est tout à fait normal que les anciens dirigeants bénéficient de ces privilèges, en reconnaissance des services rendus à la Nation.

« Donc si cela arrive maintenant, c'est une très bonne chose. Il ne faut pas les abandonner comme ça quand même. Ce sont des personnes qui ont servi le pays en occupant la plus haute fonction de l'État. Il est normal qu'ils soient pris en charge après la fin de leurs fonctions », a déclaré Lansana Komara, tout en faisant observer que l'essentiel est que l'ancien président Alpha Condé figure parmi les bénéficiaires de cette loi organique portant statut des anciens présidents de la République, des anciens chefs de l'État et de leurs conjoints.

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Guinée

Le CNT adopte une loi pour l'amélioration du train de vie des anciens chefs d'État

C'est une première dans l'histoire institutionnelle de la Guinée. Le Conseil national de la transition (CNT) a adopté, mardi 10 février 2026, une loi organique fixant le statut, les avantages et la protection des anciens présidents de la République et anciens chefs de l'État. Cette disposition découle de la nouvelle Constitution promulguée sous la transition conduite par le général Mamadi Doumbouya.



Le texte encadre désormais de manière précise les droits accordés aux anciens dirigeants après l'exercice du pouvoir. Il prévoit notamment des allocations viagères, une indemnité annuelle de représentation, un statut protocolaire officiel, ainsi que des avantages spécifiques pour les conjoints survivants et les héritiers mineurs.

La loi définit également les conditions de mise à disposition d'un cabinet et d'un personnel domestique, tout en excluant leur intégration automatique à la fonction publique. Elle encadre par ailleurs

les privilèges diplomatiques accordés aux anciens chefs d'État résidant à l'étranger.

Sur le plan juridique, les conseillers nationaux ont veillé à maintenir une immunité conforme à la Constitution. Celle-ci couvre les actes accomplis dans l'exercice régulier des fonctions, sans instaurer d'immunité absolue.

«Les poursuites demeurent possibles pour des faits commis après la fin du mandat», précise le document.

Structurée en sept titres, la loi

organise les droits et devoirs des anciens présidents, leur statut pénal et protocolaire, ainsi que les modalités des avantages financiers et sociaux accordés.

Au-delà de l'amélioration du train de vie des anciens chefs d'État, le CNT inscrit cette réforme dans une logique plus large : sécuriser la sortie du pouvoir et encourager l'alternance démocratique. En garantissant protection, stabilité matérielle et reconnaissance institutionnelle, le législateur entend créer un climat de confiance susceptible de favoriser la transmission pacifique du pouvoir.

Avec ce texte, la Guinée se dote pour la première fois d'un cadre juridique formel régissant le statut de ses anciens dirigeants, une avancée présentée comme un levier de consolidation démocratique.

Samuel Demba. D

Nucléaire iranien Depuis Oman, Téhéran affiche sa volonté de dialogue avec Washington

La visite à Mascate d'un haut responsable iranien marque la volonté de Téhéran de poursuivre les discussions avec Washington, dans un contexte de tensions régionales accrues et de menaces militaires persistantes.



Ali Larijani, proche conseiller du guide suprême iranien et chef du Conseil suprême de la sécurité nationale, qui chapeaute les négociations nucléaires avec les États-Unis, s'est rendu mardi 10 février à Mascate. Sa présence dans la capitale omanaise est interprétée comme un signal de la volonté de l'Iran de poursuivre le dialogue avec les Américains et d'éviter un conflit avec Washington.

Le responsable iranien a rencontré pendant trois heures le sultan d'Oman, Haitham ben Tariq. Peu d'informations ont filtré sur le contenu précis des échanges, mais selon l'agence de presse officielle omanaise, les deux hommes ont évoqué « les derniers développements dans les négociations entre l'Iran et les États-Unis » ainsi que « les moyens de parvenir à un accord équilibré et juste entre les deux

parties ».

Des discussions encore sans calendrier

À l'issue des discussions de vendredi, les délégations américaine et iranienne devaient consulter leurs capitales respectives avant qu'une nouvelle date ne soit fixée pour un prochain round de négociations. Pour l'heure, aucune information n'a été communiquée sur une future rencontre entre les deux parties.

Ces échanges interviennent alors que les États-Unis renforcent quotidiennement leur présence militaire dans la région et que la menace d'une attaque américaine n'est pas écartée. Les autorités iraniennes ont toutefois salué une atmosphère « positive » lors de la reprise du dialogue, tout en reconnaissant qu'« une profonde méfiance subsiste », selon le chef de la diplomatie iranienne Abbas Araghchi.

L'Iran insiste sur des discussions centrées sur son programme nucléaire et réaffirme son droit à enrichir l'uranium à des fins civiles, tandis que les pays occidentaux et Israël l'accusent de chercher à se doter de l'arme atomique. Israël en alerte et critiques de Téhéran

Dans ce contexte, le Premier ministre israélien s'est rendu mercredi 4 février à Washington pour évoquer les négociations en cours entre l'Iran et les États-Unis. Israël réclame qu'au-delà du démantèlement du programme nucléaire iranien, le programme balistique de Téhéran soit également fortement limité.

Ali Larijani a, de son côté, vivement critiqué Israël. « Les Américains doivent être conscients du rôle destructeur des sionistes », a-t-il écrit sur le réseau social X. Après son passage à Oman, le responsable iranien doit se rendre au Qatar. Il a également rencontré à Mascate le ministre omanais des Affaires étrangères, Badr al-Busaidi, médiateur des discussions indirectes entre Iraniens et Américains, ainsi que Mohammed Abdulsalam, porte-parole des rebelles houthis yéménites soutenus par Téhéran.

RFI

Combattants africains pour la Russie Ramaphosa et Poutine évoquent l'enrôlement de ressortissants Sud-Africains

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa s'est entretenu au téléphone mardi 10 février avec son homologue russe, Vladimir Poutine. Parmi les sujets abordés entre les deux chefs d'États, il y a celui du sort des Sud-Africains enrôlés dans les forces russes et envoyés sur le front ukrainien. Alors que plusieurs pays africains critiquent ouvertement le pouvoir russe, l'Afrique du Sud, de son côté, reste plus prudente.



L'entretien entre Cyril Ramaphosa et Vladimir Poutine portait notamment sur le développement futur de la coopération entre la Russie et l'Afrique du Sud. Dans un communiqué paru mardi 10 février, le chef d'État sud-africain réaffirme « le soutien indéfectible de l'Afrique du Sud aux efforts diplomatiques et pacifiques visant à mettre fin au conflit russo-ukrainien ».

Les deux hommes se sont mis d'accord sur le rapatriement, dès que possible, des ressortissants sud-africains présents en Russie, et enrôlés pour participer à l'effort de guerre. De son côté, le Kremlin, dans un communiqué très court, n'a pas mentionné ce sujet, abordé durant l'échange téléphonique.

Des Sud-Africains installés en Russie « forcés » à rejoindre l'armée

En novembre dernier, Pretoria avait indiqué avoir reçu des appels à l'aide de 17 de ses ressortissants « forcés » à rejoindre l'armée, alors qu'ils se rendaient en Russie pour travailler. « Des équipes des deux pays poursuivront leurs échanges en vue de la finalisation du processus », poursuit le communiqué.

L'Afrique du Sud fait preuve de prudence, avec un pays dont les relations sont amenées à se renforcer. En revanche, le Kenya, dont certains ressortissants ont été tués sur le front, enverra dans les prochaines semaines son chef de la diplomatie à Moscou pour clarifier la situation.

RFI



TPI de Kindia Le parquet privilégie la paix sociale dans l'affaire Kenendé

Selon Mediaguinee, le procès des citoyens interpellés au quartier Kenendé (Kindia), dans la soirée du vendredi 8 février 2026, s'est ouvert lundi matin au tribunal de première instance de Kindia. Poursuivis pour diffamation à l'encontre de l'érudit de Kindia, Elhadj Abdoul Wakil Keita, les prévenus ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire à l'issue de l'audience.



Face à un parterre de journalistes, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Kindia, Mamadou Bhoie Diallo, est revenu sur les circonstances de cette affaire, se montrant particulièrement ferme à l'égard des prévenus. « Tout ce problème tourne autour de la construction d'une mosquée qu'Elhadj Wakil a offerte aux citoyens de Kenendé. Ils ont rédigé un document sous prétexte qu'il aurait déclaré que, pour réaliser des routes ou des travaux de goudronnage, il fallait d'abord destituer le premier imam. Or, ces propos ne sont pas les siens. 23 imams se sont réunis pour écrire ce document. C'est extrêmement dangereux. Ils ont voulu ternir son image, son honneur et sa dignité. Pourtant, c'est un érudit reconnu qui a toujours fait des dons partout où il est passé :

véhicules, motos, mosquées, forages. Il a énormément contribué au bien-être des populations. », a-t-il souligné.

Devant le parquet, des sages et responsables religieux ont livré leur version des faits. Tous ont reconnu être signataires du document incriminé, tout en mettant en cause le président du conseil de quartier, qu'ils accusent d'avoir tenu les propos jugés diffamatoires. Pour le procureur, la loi devait s'appliquer sans distinction. « Force doit rester à la loi, quelle que soit la personne. Malgré le don d'une mosquée flamboyante neuve, ils se sont permis d'attribuer à ce monsieur des propos qu'il n'a jamais tenus. C'est ce qui a motivé la plainte pour diffamation. Tout le monde a compris et a demandé pardon. C'est pourquoi le parquet a accédé à leur demande de mise en liberté provisoire. L'essentiel pour nous est de préserver la paix et de maintenir l'ordre public. », a conclu le procureur Mamadou Bhoie Diallo, apprend-on du site Mediaguinee.

Kaba Kankoula

Conakry

Le transfert controversé de Toumba Diakité à Coyah

Le mardi 10 février 2026, le centre administratif de Conakry a été plongé dans une vive tension. Entre tirs nourris, rumeurs d'évasion et bras de fer judiciaire, la Maison centrale de Coronthie s'est retrouvée au cœur d'une opération de sécurité musclée ayant abouti au transfert forcé d'Aboubacar Sidiki Diakité, alias « Toumba », vers Coyah.



Dès les premières heures de la matinée, la presque île de Kaloum a perdu son calme habituel. Des tirs sporadiques et des détonations de sommation ont retenti aux abords de la plus grande Maison centrale du pays. L'effet a été immédiat :

- Panique généralisée : Commerçants et fonctionnaires ont déserté les rues.

- Paralysie totale : Les principaux axes d'accès au centre-ville ont été bouclés par les forces de défense et de sécurité, créant des embouteillages monstres.

- Psychose : La rumeur d'une nouvelle exfiltration ou d'une mutinerie a rapidement envahi les réseaux sociaux, rappelant les vieux démons de l'instabilité.

La version officielle : Une fouille qui dégénère

Face à l'escalade des rumeurs,

le Parquet général près la Cour d'appel de Conakry a brisé le silence par un communiqué officiel. Selon l'institution, l'agitation n'était pas le fruit d'une attaque extérieure, mais d'une « opération de fouille inopinée » à l'intérieur des cellules.

« Cette opération a permis la saisie d'objets prohibés : téléphones portables, substances psychotropes et armes blanches », précise le Parquet.

L'incident majeur aurait éclaté lorsque le détenu Aboubacar Diakité, dit Toumba, aurait refusé de se soumettre aux contrôles. Son « comportement agressif » envers les agents de sécurité aurait forcé les autorités à prendre des mesures drastiques pour maintenir l'ordre et prévenir tout trouble majeur au sein de l'établissement. Aucun blessé n'est à déplorer, selon le bilan officiel.

Le transfert à Coyah : La défense crie à l'arbitraire

L'épilogue de cette matinée mouvementée est le transfert immédiat de Toumba Diakité vers la prison civile de Coyah. Une décision qui a provoqué l'ire immédiate de ses conseils.

Le collectif des avocats de Toumba dénonce un acte « unilatéral et illégal ». Pour eux, ce transfè-

rement viole les principes fondamentaux du droit guinéen pour plusieurs raisons :

1. Absence de base judiciaire : Les avocats soutiennent qu'un tel déplacement aurait dû être autorisé par une juridiction compétente et non par une simple décision administrative.

2. Calcul de la peine : Condamné à 10 ans de prison le 31 juillet 2024 (décision dont il a fait appel), Toumba aurait déjà purgé 8 ans, 10 mois et 27 jours de détention. Sa défense y voit une manœuvre pour durcir ses conditions alors qu'il approche de la fin de sa peine.

3. Violation des droits : Le communiqué de la défense souligne une atteinte grave au droit à un recours effectif et aux garanties fondamentales du condamné. État des lieux et perspectives Si le calme est revenu à Kaloum en fin de journée, le climat reste lourd. Le Parquet justifie le transfert par la nécessité de garantir la sécurité des riverains et du personnel pénitencier. De l'autre côté, les avocats exigent le retour immédiat de leur client à Conakry, promettant d'engager des recours contre cette mesure qu'ils jugent punitive.

Samuel Demba. D

Enseignement supérieur La ministre Diacka Sidibé à l'université de Sonfonia

La nouvelle ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Dre Diacka Sidibé, dans le cadre de la série de visites dans les institutions universitaires, s'est rendue cette semaine à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia.



Selon le site Mosaiqueguinee, la ministre était accompagnée des membres de son cabinet. Elle s'est d'abord entretenue avec le rectorat pour s'enquérir des réalités du campus, des conditions de travail et des défis majeurs auxquels fait face l'institution. Suite à ces échanges, la délégation s'est rendue sur les chantiers de réhabilitation et d'extension de l'université.

Des travaux qui concernent plusieurs bâtiments à étages de haut standing, destinés à accueillir des centaines d'étudiants. Pour Dre Diacka Sidibé, cette démarche s'inscrit dans la continuité administrative et la responsabilité gouvernementale : « Il était impératif de venir constater l'évolution des travaux et les conditions de vie des enseignants et des étudiants. Cela me permet d'arrimer ma vision aux réalités du terrain, notamment en ce qui concerne la qualité des enseignements, des infrastructures, de la recherche et de la gouvernance institutionnelle », a-t-elle indiqué.

Déterminée à transformer le secteur, la ministre prévoit un tête-à-tête ce jeudi avec l'ensemble des recteurs et directeurs généraux du pays. Le cas spécifique de Sonfonia y sera largement abordé.

dé.

« L'Université guinéenne ne doit plus ressembler à un gros lycée. L'Université guinéenne doit être un temple du savoir. Nous ne venons pas juste pour suivre un cours, nous devons rendre nos campus universitaires très attractifs au point où l'étudiant finit son cours mais il reste sur le campus », a-t-il assuré.

Au-delà des murs, la ministre prône une réforme structurelle de la pédagogie et de la recherche, qu'elle considère comme le tremplin du développement socio-économique du pays. Elle a ainsi appelé à une mobilisation générale du personnel encadrant : « Si nous réussissons ce pari, c'est l'éducation guinéenne et sa jeunesse qui gagnent. Nous aurons un capital humain compétitif à l'ère du projet Simandou. L'université guinéenne ne doit plus être un simple lieu de passage, mais un véritable temple du savoir, un campus attractif où l'étudiant trouve des bibliothèques, des laboratoires et des espaces de travail stimulants », a indiqué Dre Diacka Sidibé, rapporte le site Mosaiqueguinee.

Mamadou Oury

Vers la création d'un parti présidentiel Ce que le PM Amadou Bah Oury a dit aux alliés politiques

Le vendredi 6 février 2026, le Premier ministre Amadou Oury Bah a eu une rencontre avec les leaders des partis et mouvements alliés de GMD. Une occasion qu'il a mise à profit pour aborder plusieurs sujets : tenue des scrutins référendaires et présidentiels, la réclamation par le "peuple" de la candidature de Mamadi Doumbouya ainsi que de son élection, sa légitimité, la démission du gouvernement après son élection et l'élargissement des bases de Génération pour la Modernité et le Développement (GMD).



« Vous allez vous dire, pourquoi créer un parti politique ? Pourquoi ne pas demander aux coalitions, aux mouvements de se fédérer et de constituer une majorité présidentielle qui pourrait l'accompagner ? Et n'est-ce pas souvent ? Parce que je sais que c'est à ça que vous pensez. Mais l'expérience a prouvé que ce type d'attelage ne peut pas résister dans un processus de transformation d'un pays. Vous connaissez le RPG Arc-en-ciel. L'expérience, qu'est-ce que ça a donné ? Nous connaissons, dans d'autres pays, dans d'autres continents, le conglomerat de ce genre de dynamique politique. Nous ne pourrions pas faire face à des situations où, très souvent, les intérêts catégoriques ou les querelles de groupes pourront s'exacerber, au risque de casser rapidement la dynamique. Or, vous savez que la Guinée vient

de loin. Nous n'avons pas le droit, dans le contexte actuel, après tout ce qui a été fait durant ces quatre dernières années, d'avoir un processus politique qui va recréer les conditions de l'instabilité dans le pays, du fait de la gouvernance ou d'absence de lignes politiques claires pour mettre en place les institutions de la République. Je crois que la grande majorité d'entre vous, personne ne me dira que la démarche n'est pas appropriée dans les circonstances et les conditions actuelles. Comme on est ensemble, on peut aller plus loin pour expliciter pourquoi ce que je dirai tout à l'heure a été privilégié. Le président Issoufou, du Niger, dans une conversation en public, nous disait : "Regardez ce qui se passe en Afrique de l'Ouest. L'existence de partis politiques structurés sur l'ensemble du territoire national est une condition sine qua non

de stabilité du pays". Le Mali, à partir du moment où l'ADEMA s'était déstructuré en dix mille partis, les conditions de l'instabilité se sont créées. Et on sait où est-ce qu'ils en sont aujourd'hui avec cette présence djihadiste. Le parti de Compaoré, lorsque Blaise Compaoré a été démis, le parti qui le soutenait a éclaté. Oui ou non ? Ce parti éclatant a donné dix mille branches et a contribué très rapidement à une forme de déstabilisation du Burkina. Bien. Je ne parlerai pas de l'autre voisin. Mais le président Issoufou, puisqu'il n'avait pas parlé de son pays, il a parlé des deux autres pour nous dire l'existence de partis politiques, surtout d'un parti politique qui a une vocation nationale, qui est implantée sur l'ensemble du territoire, qui a une gouvernance et une orientation en conformité avec les aspirations de la majorité, est une nécessité pour assurer la stabilité et la viabilité des institutions. Par conséquent, nous avons la même équation concernant notre pays. Après avoir fait tout ça, est-ce que nous allons rester les bras croisés et aller tout droit vers une possible déstabilisation ? Non. Il faut comprendre les mesures, d'où la nécessité d'envisager la création d'un parti politique GMD Unique », a expliqué le PM Amadou Oury Bah.

Kaba Kankoula



ENQUÊTE EXCLUSIVE

L'AGEPI au cœur d'une Mafia institutionnelle : Argent, trahison et bureaux fantômes

Derrière les portes closes du clan Aminata Camara et de ses lieutenants, se cache un système de prédation financière sans précédent. Manipulée par des anciens présidents aux mains souillées et soutenue par des éléments déchués de l'ancien bureau exécutif, cette clique tente d'étouffer des détournements massifs sous le voile d'une légitimité de façade. Révélation sur un scandale qui secoue la presse guinéenne.



éditeurs en une boutique privée gérée par des mercenaires de l'ombre.

1. Le triangle des Bermudes financier : PN-RAVEC, referendum et campagne

L'argent de la presse n'a jamais été aussi opaque. Le clan aux abois jongle avec des montants astronomiques sans jamais rendre de comptes aux membres :

- **Le mystère PN-RAVEC** : Où est passé l'argent injecté pour le Programme National de Recensement ? Le montant reste une énigme totale, jalousement gardé par le bureau sortant.
- **Le referendum de la discorde** : Un rejet partial du montant alloué au referendum

a été opéré, laissant planer le doute sur une réutilisation occulte de ces fonds.

• **Le partage sélectif de la présidentielle** : Les fameux 100 millions de GNF de la campagne présidentielle n'ont profité qu'à une poignée d'initiés. Un partage « à la tête du client » qui exclut les véritables organes de presse au profit de structures fantômes.

2. L'accouchement aux forceps du 16 janvier 2026

Pourquoi avoir organisé ce « congrès » à huis clos le 16 janvier dernier ? La réponse est simple : la peur. Ce bureau né de l'ombre n'a qu'une mission : servir de bouclier contre la reddition de comptes. C'est un accouchement malhonnête destiné à étouffer

les preuves des détournements passés. En s'auto-proclamant, ces individus pensent pouvoir enterrer les dossiers financiers qui brûlent les doigts de leurs parains, ces anciens présidents et ex-membres du bureau qui tirent les ficelles en coulisses.

3. Le marchandage des institutions : La foire aux affinités

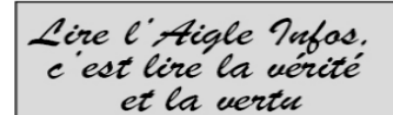
L'un des scandales les plus graves réside dans la représentation de l'AGEPI dans les institutions républicaines. Ici, ni compétence ni ancienneté ne comptent. Tout se joue par affinité et dans une opacité totale. Plus choquant encore, nous avons découvert que le clan marchande des positions avec des individus qui ne sont même pas membres de l'association. Des mercenaires extérieurs sont infiltrés pour servir d'hommes de paille, moyennant des rétrocessions financières. C'est la braderie totale de la souveraineté de notre institution.

4. Les marionnettistes de l'ombre

Qui soutient ce chaos ? Des anciens présidents de l'AGEPI, incapables de lâcher prise, qui voient en ce clan manipulé l'assurance que leurs propres malversations ne seront jamais révélées. Ces « dinosaures » conseillent, financent et protègent la fraude pour maintenir leur influence.

Conclusion : La vertu ne se marchande pas

Fidèle à la pensée de Fénelon, l'homme de vertu attend son heure. Mais l'heure de la justice est déjà là. Le 11 février a été un premier signal, le 18 février sera le coup de grâce. On ne peut pas diriger une presse indépendante avec des méthodes de cartel. Le regard de L'Aigle Infos : La presse guinéenne mérite mieux que des représentants choisis pour leur docilité ou leur capacité à dissimuler des trous dans la caisse. L'AGEPI doit redevenir la maison des éditeurs, pas le coffre-fort d'une clique.



Par La Rédaction de L'Aigle Infos

L'heure n'est plus à la diplomatie, mais à l'autopsie d'un cadavre moral : celui de la gestion sortante de l'AGEPI. Nos investigations révèlent un système de « caisses noires » et de copinage qui a transformé l'association des

Communiqué de presse/Audience du 11 février AGEPI, l'heure de vérité face à la "mafia des organes dormants"

Le 11 février 2026, le Tribunal de Première Instance (TPI) de Kaloum devrait examiner l'affaire opposant le bureau légitime de l'AGEPI, présidé par M. Mamadou Aliou Diakité, au bureau sortant dont le mandat est expiré depuis le 23 novembre 2025. À travers ce procès, c'est la dignité de la presse indépendante guinéenne qui se joue face à des pratiques d'imposture et de gestion opaque.



Le bureau élu le 29 novembre 2025 tient à apporter des précisions cruciales sur les points qui seront débattus à la barre :

1. La Pétition des « 45 » : Une tentative désespérée de légitimation

Après avoir tenté de proroger leur mandat avec un quorum dérisoire de **13 personnes**, le clan sortant produit aujourd'hui une pétition de **45 noms** pour tenter de justifier un maintien au pouvoir.

- **L'imposture** : Une pétition ne saurait se substituer aux

statuts de l'association. On ne dirige pas une institution par « collecte de signatures » de dernière minute, mais par le respect des échéances électorales.

- **Le vice de fond** : Beaucoup de ces signataires appartiennent à des « organes dormants » ou n'ont pas la qualité d'éditeurs, visant uniquement à protéger l'accès à la subvention (le « butin »).

2. Le scandale du « Copier-coller » et des organes fantômes

L'usurpation commence par celle du métier d'éditeur. Le bureau légitime dénonce le système mis en place par le journal Le Renard (dirigé par M. Aboubacar M'Mah Soumah) :

- **Fraude éditoriale** : Des

parutions basées sur le recyclage de contenus et le « copier-coller » systématique pour simuler une activité et capter les fonds publics.

- **Vacuité structurelle** : Des titres sans siège social, sans rédaction et sans personnel, qui prétendent aujourd'hui diriger les véritables patrons de presse de Guinée.

3. Confusion des rôles : Éditeurs vs Journalistes

À la barre, la partie adverse a étalé son incompétence en affirmant que le congrès n'avait pu se tenir à cause de la « surcharge des journalistes » pendant la présidentielle.

- **Rappel** : L'AGEPI est une association d'Éditeurs (Patrons). Confondre le calendrier des employés avec celui des employeurs prouve que le bureau sortant ne maîtrise même pas les bases de la gestion associative.

4. La neutralité de la HAC : Le tribunal comme seul arbitre

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a adopté une position de sage neutralité en déclarant qu'elle s'alignera strictement derrière le vainqueur désigné par la justice. Le verdict de ce jour est donc la clé qui débloquent l'avenir institutionnel de notre corporation.

5. Conclusion : Pour une presse de vertu

Fidèle à la pensée de Fénelon, M. Mamadou Aliou Diakité rappelle que « l'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour dire la vérité ». Nous attendons de la justice qu'elle constate la fin de mandat du bureau Aminata Camara et valide l'élection souveraine du 29 novembre 2025 pour mettre fin au règne des « voleurs sans morale ».

Pour le Bureau Élu de l'AGEPI, Mamadou Aliou Diakité
Président



AGEPI

Menaces, chantages et promesses de Lune : Le chant du cygne d'une clique aux abois

Alors que le camp de la légalité renforce sa dynamique à travers une pétition massive des véritables éditeurs de presse, le bureau sortant et ses affidés basculent dans la dérive mafieuse. Entre menaces de représailles, tentatives de démoralisation et promesses délirantes, le trio Aminata Camara, son « dauphin » de circonstance et un certain Ousmane Condé tentent désespérément de freiner l'inéluctable. Leur seule arme est la peur ; la nôtre est la Loi.

Par Mamadou Aliou Diakité

Le spectacle auquel nous assistons depuis le lancement de notre pétition pour la restauration de l'AGEPI est à la fois pitoyable et révélateur. Acculés par la vérité des urnes et la fin de leur mandat au 23 novembre dernier, les membres du clan sortant ont troqué le débat d'idées contre les méthodes de bas étage.

1. Le trio de l'intimidation : Aminata, le Dauphin et Condé
Depuis plusieurs jours, nos membres font l'objet d'un harcèlement systématique. Dame Aminata Camara, épaulée par son successeur désigné et le sieur Ousmane Condé, multiplie les démarches pour tenter de briser notre élan. Les témoignages affluent : appels nocturnes, pressions psychologiques et menaces à peine voilées de « radiation » ou de blocage administratif pour ceux qui osent signer notre pétition de légitimité.

2. Les marchands d'illusions : Promettre la Lune pour masquer le vide

Quand la menace ne suffit plus, ils passent à la séduction malhonnête. Ce trio de l'ombre parcourt les rédactions pour « promettre la lune » : accès garantis à des subventions futures, postes fictifs dans des institutions ou protections imaginaires. Ils oublient une chose simple : on ne peut promettre ce que l'on ne possède plus. En perte totale de qualité à agir, leurs promesses n'engagent

que ceux qui ont la faiblesse de les écouter.

3. Notre seule arme : La Loi, rien que la Loi

Face à cette agitation fébrile, notre réponse est d'une sérénité absolue. Nous ne répondrons pas à l'insulte par l'insulte, ni à la menace par la violence. Notre bouclier est le Code Civil, nos statuts et la volonté souveraine de la majorité des éditeurs. La Loi est **non négociable**. Elle ne se marchande pas dans les couloirs feutrés de l'opacité. Elle s'exprime dans les tribunaux et à travers les actes notariés. Le report de l'audience au 18 février n'est qu'un délai technique que ces manipulateurs utilisent pour tenter de démoraliser nos troupes, mais ils se trompent de cible.

Conclusion : La vertu ne tremble pas

Comme l'écrivait Fénelon : « L'injustice est d'autant plus coupable qu'elle se sert des apparences de la justice pour opprimer les bons. » Le clan Aminata-Soumah-Condé peut multiplier les démarches de dernière minute, ils ne feront pas reculer le droit. À tous les éditeurs de presse dignes de ce nom : ne vous laissez pas impressionner par les gesticulations de ceux qui ont déjà perdu leur honneur. Signez, résistez et restez debout. Le 18 février, ce n'est pas une personne qui gagnera, c'est la Loi qui triomphera de la manipulation.

Ministère de la Justice

Ibrahima Sory 2 Tounkara en visite de travail à Kindia

Selon le site *Africaguinee.com*, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Ibrahima Sory 2 Tounkara, était le mercredi 11 février en visite de travail à Kindia. Il a mis l'occasion à profit pour inspecter les infrastructures judiciaires et pénitentiaires. Il a constaté de visu les conditions de détention et le chantier de palais de justice à l'arrêt depuis plusieurs années.



« Ce matin, j'ai commencé par le tribunal de Kindia, où j'ai rencontré le personnel. Je leur ai expliqué ma vision de la future justice guinéenne, ce que je veux qu'elle soit prochainement. Et après, je me suis rendu à la maison de correction de Kindia pour voir l'état des lieux, voir les conditions de détention, les conditions de vie des détenus. Ce que j'ai constaté, c'est que ces détenus vivent dans des conditions vraiment précaires. Quand on me dit que même le centre médical ou l'infirmerie qui est dans cet établissement manque de tout, ça me préoccupe », a indiqué Ibrahima Sory 2 Tounkara.

Parlant du chantier du nouveau palais de justice de Kindia, le ministre de la Justice a déclaré : « De là-bas [la prison], je suis venu voir le nouveau palais de justice en construction. On nous a dit

que ce palais de justice a commencé depuis belle lurette, ça fait des années. Et moi-même, je me souviens quand j'étais (en poste) à Mamou, on me disait qu'il y avait le palais de justice de Kindia en chantier. Et jusqu'à présent, vous voyez, derrière moi, c'est toujours en chantier. Donc on va se battre pour redorer le blason de la justice guinéenne »

Il a par ailleurs réitéré l'engagement du gouvernement et du Chef de l'État à moderniser l'administration. « Vous savez, le chef de l'État, le président de la République, est un visionnaire. Il veut de grandes choses pour ce pays. Il veut la modernisation de l'administration. Et cela passe par des installations dignes de ce nom. Cela passe par des palais de justice dignes de ce nom et des établissements pénitentiaires dignes de ce nom. C'est pour-

quoi, dans les jours qui vont venir, on va s'atteler à tout ça. Donc nous, on n'a plus droit à l'erreur. C'est pourquoi dès maintenant, on a retroussé les manches pour venir sur le terrain, faire le constat et revenir à qui de droit pour pouvoir mettre en œuvre notre feuille de route qui contient nos différentes missions », dira-t-il.

Mamadou Oury



Côte d'Ivoire

Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire affirme vouloir se restructurer après une année 2025 «tumultueuse»

Le porte-parole du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) a rencontré la presse le 11 février 2026 pour évoquer les perspectives de la principale formation de l'opposition, après son échec aux élections législatives en décembre. Le PDCI affirme vouloir se restructurer pour résoudre ses problèmes.



Pour le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, l'année 2025 a été « tumultueuse », selon les termes de son porte-parole, qui évoque notamment les remous judiciaires, mais aussi l'échec du parti aux législatives. Car le PDCI a perdu la moitié de ses sièges par rapport à la dernière législature. Cette année, le parti compte se restructurer. Pour cela, il mène des consultations. À ce jour, près de 300 dossiers ont été reçus. Cela devrait aboutir à un débat au cours d'un Bureau politique dont la date n'a pas encore été fixée. « Notre président rentrera quand les conditions seront réunies » Mais le PDCI peut-il rester solide et remonter la pente en l'absence de son leader, Tidjane Thiam, en France, depuis bientôt un an ? Soumaïla Bredoumy, le porte-parole du parti, invoque l'histoire pour justifier cette prise de distance : « Le président du parti est parti pour esquisser un certain

nombre de choses. Un parti politique fonctionne. Pendant plusieurs années, Yasser Arafat a été hors de la Palestine. Mais il n'en demeure pas moins qu'il a été président de l'Organisation de libération de la Palestine. Pour les Français, le général de Gaulle a été obligé de faire un tour à Londres pour sauver la France. Les exemples sont légion. Le président rentrera quand les conditions, que nous estimons favorables, seront réunies ». Le PDCI réitère son appel au dialogue. Une question jusqu'à écartée par le gouvernement, qui estime que tous les sujets ont été épuisés lors de la cinquième phase du dialogue politique en 2022.

RFI



Violences à l'université de Dakar

Trois leaders étudiants maintenus en garde à vue

Si la quasi totalité des 109 étudiants interpellés en début de semaine dans le cadre des violences sur le campus de l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar ont été libérés à l'issue de leur audition, mercredi 11 février, la garde à vue de trois responsables d'organisations étudiantes a en revanche été prolongée. Une décision qui inquiète leurs homologues qui disent se sentir « traqués » et confient se cacher en lieu sûr.



Au Sénégal, l'audition des étudiants interpellés dans le cadre des violences qui ont fait un mort

sur le campus de l'Université Cheikh-Anta-Diop (Ucad) de Dakar lundi dernier a pris fin dans la

Fusillade dans un lycée au Canada

Une femme tue neuf personnes avant de se suicider

Le drame s'est produit à Tumbler Ridge, une localité de 2 300 habitants située dans la province de la Colombie-Britannique, à un peu plus de 1 000 kilomètres au nord-est de Vancouver. La tireuse présumée a, elle aussi, été retrouvée morte, apparemment des suites d'une blessure qu'elle se serait infligée.

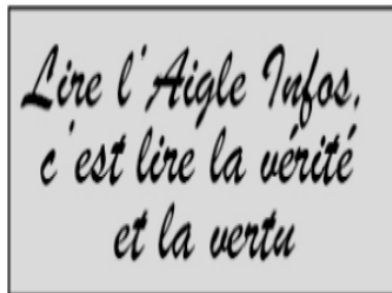


Des tirs dans un collège-lycée de Tumbler Ridge et dans une résidence située à proximité ont fait neuf morts, mardi 10 février, dans une région isolée de l'ouest du Canada, a indiqué la police, qui a précisé que l'auteur des coups de feu avait été retrouvée morte. Cette attaque s'est déroulée dans une petite ville de 2 300 habitants au pied des montagnes Rocheuses, dans la province de Colombie-Britannique. Au total, 27 personnes ont été blessées, dont deux grièvement et 25 autres plus légèrement, a indiqué la gendarmerie royale du Canada dans un communiqué. Selon plusieurs médias canadiens, l'auteur des tirs était une femme. Une information confirmée par les autorités. Une annonce inattendue rs que les personnes perpétrant des tueries de masse en Amérique du Nord sont presque toujours des hommes. Les tueries sont rares au Canada, mais il s'agit de la seconde en Colombie-Britannique en moins d'un an. En avril 2025, onze personnes avaient été tuées à Vancouver par un homme qui avait foncé avec son camion dans une foule qui célébrait un festival culturel philippin. D'après les premières déclarations policières, la première alerte

reçue en début d'après-midi concernait un tireur actif à l'école secondaire de Tumbler Ridge. Arrivées sur les lieux, les forces de l'ordre ont découvert, en fouillant l'établissement, six personnes qui avaient été abattues, sans compter le suspect. Une septième personne blessée par balle à l'école est décédée durant son transport à l'hôpital. Par la suite, la police « a identifié un second lieu présumé lié à l'incident, où deux autres victimes ont été retrouvées mortes dans une résidence », selon un communiqué. Quant au suspect, il serait mort après « une blessure qu'il se serait infligée ». Le Premier ministre Mark Carney « bouleversé » Dans un message publié sur X, le Premier ministre Mark Carney s'est dit « bouleversé » par cette « terrible fusillade ». « Je me joins aux Canadiennes et aux Canadiens pour exprimer ma sympathie à ceux dont la vie a été bouleversée à jamais aujourd'hui, et pour saluer le courage et l'altruisme des premiers intervenants qui ont risqué leur vie pour protéger leurs concitoyens », a-t-il ajouté. « C'est une chose dont on pense qu'elle n'arrivera jamais », a pour sa part déclaré sur la chaîne pu-

blique CBC, Shelley Quist, une habitante de Tumbler Ridge et mère d'un élève de l'école. « Je ne vais pas le quitter des yeux pendant un moment maintenant », a-t-elle ajouté à propos de son fils Darian, qui est sain et sauf. La municipalité de la ville a expliqué, dans un communiqué, qu'« aucun mot ne pouvait exprimer la douleur que notre communauté ressent ce soir ». « C'était une situation évoluant rapidement et de manière dynamique, et la coopération rapide de l'école, des premiers intervenants et des habitants a joué un rôle crucial dans notre intervention », a déclaré Ken Floyd, un responsable de la police qui décrit comme « épouvantable » la scène que les forces de l'ordre ont trouvée à leur arrivée dans l'école. « Cette journée a été incroyablement difficile et éprouvante sur le plan émotionnel pour notre communauté », a-t-il ajouté. Dans l'après-midi, la fusillade a forcé le confinement des résidents de Tumbler Ridge et des environs. La ville est connue pour son tourisme de plein air, avec la proximité des montagnes et un parc géologique. En fin d'après-midi, la police « a mis fin à l'alerte d'urgence à Tumbler Ridge. [Elle] ne pense pas qu'il y ait des suspects en fuite ni de menace pour le public », a déclaré sur X la ministre de la Sécurité publique de la province.

RFI



soirée du mercredi 11 février vers 20 heures. Cent neuf au total avaient été arrêtés en lien avec les troubles survenus à l'université. La plupart avaient été appréhendés - parfois jusque dans leur chambre - dans la journée de lundi, même si les arrestations s'étaient poursuivies le lendemain en dehors du campus, alors que le calme était revenu à l'université. C'est le cas d'au moins quatre hauts responsables d'amicales étudiantes soupçonnés d'avoir orchestré les manifestations. « Imaginez que le président de l'Amicale des étudiants en médecine a été arrêté alors qu'il se trouvait à l'intérieur de l'hôpital Fann, très probablement pour rendre visite à des étudiants blessés... C'est fou !, raconte ainsi Alioune Diallo, l'un de ses prédécesseurs, qui poursuit : Il faut savoir que les étudiants ont tout donné à ce régime : ils ont tout fait pour que le Sénégal redevienne un pays de

droit. C'est déplorable ! ». « Traqués » Selon l'Association des Jeunes avocats du Sénégal (Ajas) qui a accepté de représenter gratuitement les étudiants au commissariat central de Dakar, tous ont été libérés à l'issue de leur audition, à l'exception de trois responsables d'organisations étudiantes, ce qui inquiète nombre de leurs homologues qui disent se sentir « traqués » et confient se cacher en lieu sûr. Face à cette situation, certains ont d'ailleurs organisé un point presse filmé depuis un endroit gardé secret dans l'après midi de mercredi pour dénoncer ce qu'ils considèrent être une grave atteinte à l'État de droit et à la liberté académique, avant de réclamer la libération immédiate de leur camarade. Jointe par RFI, la police reproche aux étudiants maintenus en garde à vue des troubles à l'ordre public, une participation à une manifestation non déclarée,

la destruction de biens publics et privés, ainsi que des actes de vandalisme et de violence. De leur côté, les autorités appellent à respecter le temps de l'enquête. « Si d'éventuelles infractions devaient être constatées, les responsabilités devraient alors être constituées de quelque bord qu'elles puissent être. Je dis bien : de quelque bord qu'elles puissent être, et ce afin d'en tirer toutes les conséquences avec l'impartialité qui sied », déclare le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère du même nom, le professeur Abdoul Aziz Diouf.

RFI

